



Lisez les notices des médicaments en vente libre !

Les médicaments en vente libre sont généralement destinés au traitement de problèmes de santé relativement bénins : maux de tête, troubles gastriques, etc. Si elle présente bien des avantages, l'automédication n'a en revanche rien de bénin. Elle doit s'entourer de beaucoup de précautions.

En Belgique, la mise en vente libre de médicaments répond à des normes et règles très strictes. Elles sont définies par l'agence fédérale des médicaments et des produits de santé, seule habilitée à décider ou non d'une mise en vente libre. L'un des critères les plus importants pour autoriser pareille vente est la sécurité d'emploi et le faible risque d'effets secondaires. Les autres règles sont tout aussi rigoureuses que pour les médicaments vendus avec prescription.

Les avantages que représentent les médicaments en vente libre - ou médi-



L'automédication n'est toutefois pas sans danger.

Le premier réflexe à avoir est de demander conseil au pharmacien au moment de l'achat.

caments OTC pour « over the counter » - sont non négligeables. Ils évitent tout d'abord au patient de devoir perdre du temps à consulter un médecin pour un petit tracé de santé dont il connaît les symptômes et le mode de guérison. Ensuite, par voie de conséquence, cela représente une économie certaine pour la sécurité sociale et les soins de santé en général ; chaque visite chez le médecin engendre en effet un coût.

Le pharmacien : un conseiller essentiel

L'automédication n'est toutefois pas sans danger. Le premier réflexe à avoir est de demander conseil au pharmacien au moment de l'achat. Il est l'interlocuteur le plus apte. Sa formation, ses compétences et son expérience lui permettent de prodiguer des conseils avisés, non seulement à l'égard d'un produit médicamenteux en particulier, mais aussi par rapport à l'association de médicaments dont il faut éviter la prise

simultanée. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que le législateur belge n'autorise la vente des médicaments OTC qu'en pharmacie ; dans d'autres pays, comme le Royaume-Uni, on peut en trouver en grande surface.

Dans tous les cas de figure, une fois le médicament acheté, il est indispensable - et même obligatoire - de lire la notice d'utilisation, notamment la posologie. La quantité de prise d'un médicament peut varier d'un individu à l'autre, par exemple en fonction de son poids ou de son âge. Certains médicaments OTC ne peuvent pas non plus être administrés à des individus souffrant de problèmes particuliers tels qu'une insuffisance rénale ou une allergie. Enfin, il est vivement conseillé de consulter son médecin ou son pharmacien en cas d'utilisation prolongée d'un médicament OTC au-delà de cinq jours.

Philippe Van Lil

redaction.be@mediaplanet.com



BACHI est l'association belge qui regroupe les entreprises de l'industrie des médicaments en **vente libre** et des produits de santé vendus en pharmacie.